

L'hon. M. HOWE: Nous sommes patients, mais notre patience pourrait s'épuiser. Il y aurait peut-être lieu d'infliger une amende à ces personnes, mais, si nous le faisons, j'espère que l'honorable député ne viendra pas en solliciter la rémission.

M. TUSTIN: Les quinze inspecteurs dont il s'agit comprennent-ils les inspecteurs régionaux?

L'hon. M. HOWE: Les inspecteurs figurant sur cette liste appartiennent au service dont il s'agit. Il existe un service régional relevant de la loi du radiotélégraphe.

M. TUSTIN: Les inspecteurs régionaux ont-ils qualité pour supprimer les perturbations causées par des appareils électriques?

L'hon. M. HOWE: Oui.

M. TUSTIN: Les inspecteurs m'ont toujours paru fort courtois et soucieux d'accomplir leur devoir, mais il me semble qu'ils sont surchargés. Mes commettants m'informent qu'il faut attendre de six semaines à trois mois leur arrivée. Une fois sur les lieux, l'inspecteur a pu supprimer beaucoup de brouillage. Un retard de six semaines à trois mois pour obtenir le redressement demandé indique, il me semble, que les inspecteurs ont un territoire trop vaste ou trop de besogne à exécuter.

L'hon. M. HOWE: Tous les services du ministère sont dans le même cas. Si nous pouvions doubler le crédit, nous obtiendrions de meilleurs résultats, mais il nous faut contenir la dépense dans des bornes raisonnables. Nous savons que notre personnel travaille ferme et nous estimons qu'il remporte une certaine mesure de succès.

M. TUSTIN: Le ministre reconnaît donc que le ministère n'a pas assez d'inspecteurs.

M. HANSON: Les inspecteurs postés à Vancouver pour s'occuper de la Colombie-Britannique sont-ils obligés d'effectuer des déplacements spéciaux? Je crois que l'inspecteur se rend dans ma circonscription une, peut-être deux fois par année. De nombreuses plaintes ont été formulées et diverses chambres de commerce et autres collectivités ont exprimé le vœu qu'un inspecteur visite la région quatre fois par année.

Comme dans le cas de l'honorable préopinant, le territoire est probablement trop étendu; il faudrait un autre inspecteur. Dans une région écartée, l'inspection annuelle n'est pas suffisante. Il n'y a pas de contrôle. Seul l'inspecteur pourrait en exercer un. Comme il ne vient qu'une fois par année, la réception ne peut être que mauvaise. Si un inspecteur faisait le tour de toute la région sep-

[M. Johnston (Bow-River).]

trionale de la Colombie-Britannique tous les trimestres, les radiophiles seraient plus satisfaits. Je prie le ministre d'étudier la chose et de m'informer si l'inspecteur fait sa visite à une date spécifiée.

L'hon. M. HOWE: Dès que nous pourrions obtenir \$6,000 de plus de l'échiquier, nous entendons mettre un autre inspecteur en fonctions en Colombie-Britannique. Nous admettons volontiers que nos quatre inspecteurs ne peuvent visiter la région aussi fréquemment qu'ils le devraient. Dès que nous obtiendrons des fonds supplémentaires, c'est à cette province que nous entendons les affecter d'abord.

M. GRAYDON: Ce crédit s'applique-t-il à la besogne des inspecteurs qui s'occupent du brouillage d'ondes causé par la station de la Société Radio-Canada à Hornby, Ontario, et dont ont beaucoup à souffrir les appareils récepteurs des radiophiles du comté de Peel?

L'hon. M. HOWE: La Société Radio-Canada s'occupe de la situation dans le comté de Peel. C'est une situation particulière qu'elle a causée elle-même. Elle a installé environ cinq cents nouveaux circuits filtres qui améliorent quelque peu la réception, je pense.

L'hon. M. LAWSON: Au lieu de traiter la question au point de vue de quelque municipalité, je préfère la traiter au point de vue national. Je relève à la page 214 du budget des dépenses quelques précisions au sujet du crédit. Le personnel, pour le pays entier, comprend apparemment quatre électriciens de la radio et vingt-trois électriciens juniors. Je vois que nous avons aussi onze inspecteurs de la radio et trois inspecteurs juniors. Supposons qu'un usager se plaigne d'interférence ou de brouillage auprès du service de la radio dans sa municipalité, lequel de ces fonctionnaires dont j'ai énuméré les titres répondra à l'appel et verra à l'élimination de l'interférence?

L'hon. M. HOWE: N'importe lequel pourra le faire. Ce sont tous des spécialistes très compétents. Le titre d'électricien junior de la radio répond à un classement administratif qui vise plutôt le traitement de l'employé que sa compétence en la matière. C'est une besogne tout à fait spéciale et n'importe lequel de ces fonctionnaires a toute la compétence voulue en ces cas.

L'hon. M. LAWSON: Je remarque ensuite qu'il y a vingt-trois électriciens juniors et quatre électriciens de la radio, onze inspecteurs de la radio, et trois inspecteurs juniors de la radio, soit quarante et un en tout. Dois-je conclure que pour tout le Canada 41 employés sont préposés à l'élimination de l'interférence?

L'hon. M. HOWE: C'est exact, oui.